



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PÉFECTURE / DÉPARTEMENT

AVEYRON

COMMUNE

ASPRIERÈS

# Registre de consultation du public pour les ICPE

## Installations classées pour la protection de l'environnement

relatif à : la consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par le gaec du Lys, concernant l'augmentation des capacités de production parvins sur la commune d'Asprières

Lieu de la consultation : Mairie d'Asprières

# Registre de consultation du public

Objet de la consultation :

Relatif à la demande d'enregistrement  
déposée par le Groupe du lys, concernant l'augmentation  
des capacités de production porcine, sur la commune  
d'Aspières.

Arrêté de mise en consultation :

en date du Lundi 6 novembre 2023 au mercredi 6 décembre 2023  
de M. le Préfet de : l'Aveyron

Durée de la consultation :

date(s) d'ouverture : du Lundi 6 novembre 2023 au mercredi 6 décembre 2023

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de la consultation : Mairie d'Aspières

Autres lieux de consultation du dossier : Mairies de Bournac, Capdenac-Gare,  
Galgan, Les Alberes et Naussac.

Registre de consultation :

comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire, destiné à recevoir les observations  
du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit à la mairie : \_\_\_\_\_

ou à la préfecture : \_\_\_\_\_

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

Évelyne et Jacques Delbos  
Asnières

Ce projet et sa future extension sont INACCEPTABLES  
parce qu'ils ne respectent

- ni l'environnement

- ni l'écologie

- ni les nappes phréatiques obligatoirement impactées à  
long terme (voir la Bretagne).

- ni le bien être animal

- ni la qualité des animaux "élevés" (!)

Cette agriculture n'est pas verte, c'est un véritable  
sabotage de l'avenir de nos campagnes

*S. Delbos* *J. Delbos*

Edmonde et Francis Tabourine P.  
Asnières

Ce projet de porcherie est inacceptable pour  
l'environnement de l'air, des nappes phréatiques et  
le bien être des animaux.

*E. Tabourine* *F. Tabourine P.*

Marie-Françoise VITRISE

Ce projet me semble en inadéquation avec ce  
bien-être animal.

Il est aussi néfaste pour l'environnement. A proximité  
de l'installation prévue passe un ruisseau qui s'  
évade le long du village d'Asnières.

Ces épandages prévus vont aussi s'infiltrer jusqu'aux  
nappes phréatiques.

Ce n'est pas l'image que il convient de donner à  
nos campagnes, à l'heure où il est question d'évoluer  
d'agriculture verteuse.

Francis Delour.

Ce type d'élevage à terme est condamné à disparaître parce qu'il n'intrigue pas le bien-être animal, n'est pas gérable en qualité; l'animal ne disposant pas d'un espace naturel pour s'épanouir ce qui est gérable de manière de qualité.

Il serait judicieux que les épanodages ne se fassent pas à proximité du centre bœuf, car aux beaux jours il serait aisé de pouvoir créer des incendies par risque de pollution offensive.